

David GRZYB

Candidat Elections Municipales -Commune d'Arles
Permanence Electorale - 16 Boulevard Gambetta
13200 ARLES
04 90 54 38 60
davidgrzyb13200@gmail.com

Paroisse d'Arles
12 rue du Cloître
13200 ARLES

Arles le 28 février 2020,

Madame, Monsieur,

Vous avez, récemment, souhaité interroger tous les candidats aux élections municipales de la commune d'Arles sur leur projet et propositions dans de nombreux domaines.

Je vous en remercie vivement.

Je ne répondrai pas exhaustivement à toutes vos questions. En effet, c'est la présentation d'un véritable programme que vous sollicitez et ce, sur de nombreuses thématiques. Or, il est délicat de résumer six ans d'actions en peu de mots, dans des domaines aussi essentiels que l'écologie et/ou l'éducation. Aussi, je me permets de vous diriger vers notre site - davidgrzyb.fr -, où nos propositions d'actions dans ces deux domaines fondamentaux pour notre avenir sont mieux détaillées, que je ne saurais le faire ici.

Je confirme néanmoins que ces deux thèmes seront prioritaires dans notre action municipale.

En matière d'écologie, nos actions seront concentrées sur 4 points :

- Les économies d'énergie dans l'habitat,
- L'amélioration de nos conditions de déplacements, en atténuant la place de l'automobile et en favorisant d'autres modes de transports : marche, vélos, transports collectifs... Les voies ferrées désaffectées et les berges des canaux doivent être aménagées pour favoriser les déplacements en vélo en site propre,
- La volonté de rendre toute sa place au végétal en ville, à travers notamment la mise en place de treilles végétalisées dans les rues, la création de jardins partagés et/ou familiaux dans chaque quartier et village et la création d'espaces potagers dans les écoles,
- La préservation et l'amélioration de la gestion de l'eau, tant pour l'alimentation en eau potable que pour l'arrosage agricole.

L'éducation sera la grande priorité de notre mandature. Un constat nous oblige : Un élève arlésien sur quatre quitte le système éducatif sans aucune qualification. Ainsi, nous définirons et mettrons en œuvre un véritable projet éducatif municipal, dont la vocation sera d'établir, avec tous les acteurs de l'éducation, de la crèche à l'université, une politique de réussite éducative. Nous voulons ainsi :

- Favoriser la réussite et le bien être de tous les enfants à l'école mais aussi lors des temps périscolaires (cantines, accueil du matin et du soir, etc...)
- Lutter contre le décrochage scolaire avec la mise en place d'un accompagnement dès le cours préparatoire,
- Eveiller la curiosité et favoriser l'estime de soi chez tous les élèves.

Nous dédierons l'ancienne école Léon Blum à ce projet éducatif, afin que les enfants, les jeunes et leurs parents puissent bénéficier d'un lieu d'écoute et de conseils sur les questions de parentalité, d'éducation, de santé ou d'orientations.

En ce qui concerne l'action sociale et les solidarités, la prochaine mandature sera marquée par une évolution majeure, puisque l'action sociale est désormais une compétence de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Ainsi, notre municipalité aura, sans nul doute, à accompagner la création d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales. Nous le savons, nos concitoyens sont confrontés pour beaucoup d'entre eux à une réelle précarité. Le taux de pauvreté est sur notre territoire plus élevé qu'ailleurs. Le futur Centre Intercommunal d'Actions Sociales devra donc disposer des moyens humains et financiers nécessaires pour accompagner ces ménages les plus modestes et les plus fragiles pour faciliter l'accès à leur droit (cf., prestations sociales, aide à domicile...) ou à un logement décent. La tâche est immense, nous le savons bien. Mais nous sommes déterminés à agir, en bénéficiant du soutien, si elles le souhaitent, de toutes les structures ou associations ayant une action forte dans ce domaine (cf. associations caritatives...)

Cependant, encore une fois, je vous invite à consulter notre site Internet, davidgrzyb.fr, afin que vous puissiez appréhender dans leur globalité l'ensemble de nos propositions dans ces divers domaines.

Je souhaite donc concentrer mes réponses sur les autres volets de vos légitimes interrogations, relatifs à la Laïcité et au patrimoine.

La Loi de 1905 est sans doute unique au monde. Elle est aujourd'hui un des principaux piliers de notre République. Elle n'est pas, contrairement à ce que l'on peut entendre parfois une Loi « anti-religion ». Elle permet à chacun d'entre nous d'exercer librement le culte de son choix. Elle permet également de respecter celles et ceux qui n'ont pas encore rencontré la foi. Elle favorise ainsi le vivre ensemble, auquel nous sommes tous très attachés.

Maire d'Arles, je ne distinguerai donc pas l'implication de tel ou tel, en fonction de sa croyance. Je ne reconnaitrai que des citoyens, désireux pour certains d'entre eux de s'investir, d'une manière ou d'une autre, pour le bien de leur ville et de leurs concitoyens. Ainsi, chacun pourra librement et sans ostentation contribuer à l'effort collectif et à la construction de notre futur.

A ce titre, le Maire d'Arles comme l'ensemble des élus du conseil municipal devront entretenir des relations régulières avec toutes les communautés religieuses, respectueuses des prérogatives de chacun. Demain, nous serons à l'écoute et au service de tous les Arlésiens, sans aucune distinction. Nous accompagnerons toutes leurs initiatives, si celles-ci correspondent à des objectifs partagés et à la volonté sans cesse renouvelée d'améliorer les conditions et le cadre de vie de tous.

Concernant le patrimoine religieux de notre cité antique, nous aurons la volonté de mettre en valeur les fouilles de la basilique paléochrétienne, situées à Saint Césaire, quartier de l'Hauture. Indubitablement, ce patrimoine est exceptionnel. Il est l'un des plus forts témoignages, en Europe, de l'histoire religieuse et plus particulièrement chrétienne de notre ville.

Cette mise en valeur, uniquement possible avec le concours de tous les acteurs concernés (archéologues, services de la DRAC...), des partenaires publics (Etat, Région, Département...) voire de partenaires privés serait une des plus belles pierres du trésor patrimonial arlésien.

Cependant, cette volonté de valoriser ce site ne doit pas nous faire oublier nos obligations vis-à-vis de notre patrimoine municipal, dont de nombreuses églises.

L'état de la primatiale Saint Trophime est très préoccupant. Disons le d'emblée, la municipalité arlésienne dont les capacités totales d'investissement n'excèdent pas 15 millions d'euros par an ne parviendra pas à assumer, seule, ces indispensables travaux de protection et de requalification.

Notre premier devoir sera donc d'établir avec Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et la Direction du patrimoine de la ville d'Arles un dossier de demande de financements, étayé, présentant plusieurs scénarios puis de le présenter et le défendre auprès de toutes celles et tous ceux qui seront susceptibles d'accompagner la ville dans ces investissements. Bien évidemment, le Ministère de la Culture au titre des monuments classés sera le premier sollicité. Mais tous les autres partenaires financiers publics (Europe, Région, Département...) devront l'être aussi. Sans doute ces éventuelles participations publiques ne permettront pas de satisfaire tous les besoins. Nous aurons donc à nous ouvrir au mécénat, voire à une participation citoyenne relayée au niveau national. La primatiale de Saint Trophime est elle aussi partie intégrante de notre trésor patrimonial. Sa sauvegarde et sa requalification ne sont donc pas à débattre. Nous devons trouver les moyens d'atteindre cet objectif.

D'autres édifices religieux sont en souffrance. Vous les énumérez à juste titre dans votre courrier. J'y ajouterai volontiers plusieurs églises de Camargue, dont celle de Barcarin à Salin de Giraud, elle aussi dans un piteux état, rendant désormais impossible tout accueil du public.

La rénovation de ces édifices est un chantier colossal. En cette période de campagne électorale – le temps des promesses – je pourrai vous affirmer que nous parviendrons à engager tous les travaux de réparation nécessaires. Or, averti de la situation financière de la ville d'Arles, je sais cette affirmation impossible.

Aussi, nous aurons à définir ensemble les priorités des priorités, afin d'établir un plan d'interventions pluriannuel, pour lequel nous solliciterons notamment la contribution du Conseil départemental des Bouches du Rhône, qui à Marseille, a soutenu financièrement la réhabilitation de plusieurs édifices religieux. Ainsi, dans un premier temps, nous tenterons avec vous de parer au plus pressé, afin que le devenir de ces églises ne soit ni altéré, ni compromis.

L'élaboration de ce plan pluriannuel ne pourra se faire sans votre contribution, afin que nous déterminions ensemble un calendrier plausible d'interventions sur les travaux jugés prioritaires.

Enfin, concernant les fêtes liturgiques majeures et grandes messes, les réglementations relatives à l'organisation de manifestations recevant du public seront respectées, afin que soit garantie la sécurité à la fois des pratiquants comme des éventuels visiteurs.

Avec mes remerciements,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Handwritten signature in blue ink, reading "Tr. Cordialmont".Handwritten signature in blue ink, reading "David GRZYB".

David GRZYB et son équipe.